

Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

N° 584. — Prix : 15 centimes. — JOURNAL HEBDOMADAIRE — Bureaux : 7, rue du Croissant.
Abonnements. — PARIS, 8 fr. — DÉPARTEMENTS, 10 fr. — ÉTRANGER, 12 fr. — Dimanche 16 Septembre 1888.

TEXTE. — Onze années sous les tropiques (suite). — Le Coureur des jungles (suite). — Les Dompteurs célèbres : Charles (suite). — Les grands marins : Lamotte-Piquet. — L'île déserte (suite). — Curiosités de l'alimentation : Les nids de salanganes. — Les phénomènes maritimes : Trombes et cyclones. — A travers le monde : Pontarlier. — Chronique des voyages et de la géographie

ILLUSTRATIONS. — Onze années sous les tropiques : Les esclaves, toujours enchaînés, furent noyés. — Le Coureur des jungles : La chute d'un corps sur le sol se fit entendre. — Les horribles bêtes se réveillèrent au bruit des voix. — Lamotte-Piquet : L'Annibal essuya le feu de dix vaisseaux anglais. — L'île déserte : Murray s'élança sur le pont. — A travers le monde : Pontarlier. — Le fort de Joux.



ONZE ANNÉES SOUS LES TROPIQUES. — Les esclaves, toujours enchaînés, furent noyés. (Page 179, col. 2)

87-1-42-3

AVIS AUX LECTEURS

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que dans quelque temps nous publierons une étude sur :

STANLEY

SA VIE, SES AVENTURES ET SES VOYAGES

d'après des documents authentiques recueillis par notre éminent collaborateur A. BURDO.

Les abonnements du JOURNAL DES VOYAGES partent du 1^{er} de chaque mois.

Les abonnés reçoivent gratuitement, avec le dernier numéro de chaque semestre, à titre de prime, les titres, tables et couverture du volume semestriel.

Le prix de ces titres, tables et couverture est de 20 cent. franco pour les personnes qui ne s'abonnent pas directement à l'administration du JOURNAL DES VOYAGES, 7, rue du Croissant, à Paris.

On peut toujours se procurer les différents numéros composant la collection du JOURNAL DES VOYAGES, soit au bureau, soit par l'intermédiaire des libraires, au prix de 15 centimes le numéro et de 80 centimes la série brochée de 5 numéros.

ONZE ANNÉES SOUS LES TROPIQUES

D'APRÈS LES DOCUMENTS

De M. L. MALET

II

Ponta-de-Lenhâ. — Les pirates. — Saint-Paul-de-Loanda. — Les droits de douane. — La traite des noirs. — Actes de barbarie. — Les Kroumans. — La nostalgie de l'esclavage.

De Banana, M. Malet se rend à Ponta-de-Lenhâ, localité située à douze lieues dans le haut du fleuve et point central des opérations commerciales avant la fondation de Banana. On y parvient difficilement par suite des bancs de sable qui se déplacent continuellement et de la violence du courant dont la force atteint jusqu'à sept nœuds. Les pirates pillaient continuellement alors les embarcations à voiles que les diverses maisons de commerce européennes envoyaient ravitailler les comptoirs sur les divers points du fleuve et s'attaquaient même parfois aux bâtiments de fort tonnage. La station navale portugaise de Saint-Paul-de-Loanda répondit à l'appel des intéressés et un détachement de fusiliers marins, sous les ordres du capitaine Viégas de O, vint rejoindre le commandant Deniz à bord du vapeur français, l'*Orient*, armé

de deux canons et monté par vingt hommes de la factorerie française. M. Malet faisait partie de l'expédition qui obtint un succès complet. Deux marins portugais furent blessés légèrement, mais neuf des pillards furent tués et sept atteints grièvement, ce qui constituait à leurs yeux une guerre terrible.

Cette énergique répression n'empêcha pas les pirates noirs de recommencer quelques mois après. Une goélette anglaise fut dévalisée de fond en comble : le cuivre qui recouvrait la coque fut arraché et enlevé comme tout le reste. Le capitaine et le mousse du navire, entraînés dans le village, furent torturés pendant quatre jours, au bout desquels ils recouvraient la liberté moyennant une rançon payée au roi.

Une corvette anglaise qui voulut venger l'insulte faite au pavillon britannique dut virer de bord sous une grêle de coups de fusil chargés de lingots de cuivre. Au même endroit, fut un peu plus tard pillé un trois-mâts portugais. Le 4 janvier 1870, M. Malet, qui se rendait à Banana sur une baleinière à quatre avirons, fut attaqué par les mêmes pirates et ne dut le salut qu'à la justesse de son tir et à la rapidité de son embarcation augmentée encore par le courant.

Le commerce de Ponta-de-Lenhâ consiste surtout en graines oléagineuses, achetées en échange de marchandises européennes, fusils à pierre, poudre, tissus, verroteries et alcools. La localité possède huit factoreries étrangères, dont quatre portugaises, les autres française, espagnole, anglaise et hollandaise. Chacun de ces établissements est situé sur un petit flot, et ainsi séparé des autres. En 1870, un de ces îlots a été emporté par le fleuve avec la factorerie espagnole qui y était édifiée.

Toute la région revêt un caractère de solitude sauvage. A quelques kilomètres de Banana, vers le sommet du plateau, se profile une ligne grandiose de montagnes massives. Une longue chaîne ondulante de hauteurs va se perdre dans un lointain grisâtre; un peu plus loin, un fleuve d'une largeur inouïe; sur la terre ferme, aucune éminence, aucune chaumière dont la fumée révèle une habitation humaine; partout la nature vierge, intacte, large, inexplorée, en plein abandon. La fièvre et la dysenterie en chassent les plus intrépides.

Saint-Paul-de-Loanda, que M. Malet eut l'occasion de visiter ensuite avec le commandant d'un navire portugais, est la capitale d'Angola, province riche et fertile, qui possède d'assez importantes mines de cuivre. Placée au fond d'un golfe et vieille de trois siècles, la ville compte plus de 100 000 habitants, et offre de la mer, un aspect imposant. Une rangée de belles constructions s'aligne sur le rivage et se prolonge à l'arrière-plan, sur une côte escarpée, rougeâtre, dont le sommet est occupé par des bâtiments isolés. Les édifices sont enduits de stuc,

puis lavés à la chaux, peints en blanc, bleu ou jaune. On voit sur l'éminence qui domine la plage, se détacher trois fortins assez solidement construits. Le bureau de la douane, près du bord de l'eau, couvre plusieurs arpents de terrain plat. La population est composée, en très grande partie, de noirs et de mulâtres; les Européens sont presque tous fonctionnaires ou négociants. L'importation de l'huile de palme, la cire, le sésame, l'arachide, l'ivoire, le café, le caoutchouc, occupe de nombreux comptoirs, établis dans l'intérieur et sur les bords du Cuenza, rivière énorme, que les steamers remontent pendant près de 250 kilomètres, jusqu'aux rochers du Cambambé, d'où elle se précipite par une haute cataracte. Ces comptoirs sont desservis par une compagnie anglaise de bateaux à vapeur. Les habitants riches ont bâti sur les rives de la Coanza, du Bengo et du Dande, de superbes maisons de campagne échelonnées sur une circonférence de 160 kilomètres.

Les marchandises françaises, rentrant en douane, paient un droit exorbitant, cinquante, soixante, et jusqu'à soixante-dix pour cent de leur valeur¹, tandis que les provenances portugaises jouissent d'un véritable privilège; c'est un des causes du délaissement de nos produits, qui seraient sans cela en grande faveur. Pour le paiement de l'ivoire, on accepte à peine les articles français; le tissu provient d'Angleterre, l'alcool d'Allemagne, les fusils de Belgique. M. Malet ne dissimule pas que M. de Brazza trouvera difficilement une manufacture d'armes française qui lui livre des fusils de négoce préférés par les noirs à raison de 6 à 7 francs pièce; il en sera de même pour la poudre, les eaux-de-vie et les genièvres, qui sont la base du commerce africain. Il regrette aussi que la France ne possède pas un marché de caoutchouc et d'ivoire, alors que l'Angleterre importe chez elle chaque année 700,000 kilogrammes d'ivoire seulement, dépouilles de 50,000 éléphants au bas mot.

C'est avec une douloureuse surprise que M. Malet a constaté la permanence de l'esclavage dans les colonies portugaises. Depuis le gouverneur jusqu'au plus simple commis et au plus modeste négociant, il n'est personne qui n'ait reçu des domestiques esclaves, — appelés *Kroumans*, — en échange de tissus ou d'argent. Qu'un de ces malheureux déserte la maison de son patron afin d'aller vivre en liberté, une plainte suffit à l'autorité pour qu'on le ramène chez son maître qui lui fait administrer une sévère correction. Il n'est pas rare de voir, dans certaines plantations de café ou de canne à sucre, des noirs, la chaîne au cou, travaillant sous la surveillance d'un chef qui, pour le motif le plus insignifiant, a le droit de le fustiger. Quand on leur reproche cette

1. Les droits de douane sont plus élevés de 6 0/0 au moins qu'à Ambrin.

inhumanité, les maîtres prétendent qu'il s'agit de noirs libres, payés au mois et qui subissent une punition : mais cette explication ne saurait tromper ceux qui connaissent les us et coutumes des planteurs.

Le noir de Loanda est cependant intelligent et les négociants y recrutent de bons cuisiniers et de dévoués domestiques ; la femme, particulièrement active et propre, est employée comme blanchisseuse dans les factoreries. Malheureusement l'instinct du vol, commun à toute la race, ne permet pas au maître de se départir d'une surveillance continuelle.

La crique des pirates et la ville de BOMA ou *M'Bóma*, sur le Congo, ont été jadis les grands marchés d'esclaves, où se donnaient rendez-vous les trafiquants de chair humaine. On frémit en pensant que, depuis trois siècles, la traite des noirs a fait en moyenne cent mille victimes par an et que plus de 50 millions d'Africains ont été perdus pour l'Afrique, parce que les musulmans avaient besoin d'esclaves, de femmes, de portefaix, de soldats et d'eunuques et que les Européens des tropiques cherchaient des bras robustes pour les plantations de coton, de café, de canne à sucre, pour la domesticité, les mines, les métiers durs ou repoussants.

L'histoire de Boma a des pages d'une férocité sanglante.

La persécution des nègres par les Européens y était impitoyable. Poursuivis par milliers, enchaînés par douzaines, ces pauvres diables étaient entassés dans de sombres navires, sans liberté pour les membres, presque sans air et sans nourriture, et expédiés au Brésil, aux Indes occidentales, ou dans l'Amérique septentrionale d'où ils ne revenaient jamais. Des flottes entières ont vécu de ce trafic. Une cargaison de rhum, de genièvre, servait d'appât aux indigènes victimes de la cupidité humaine, et d'immenses territoires sont devenus ainsi déserts. Il y a cinq ans, Stanley rencontrait des trafiquants d'esclaves, qui, de leur propre aveu, entraînaient avec eux 2,300 captifs après avoir parcouru comme un fléau, tuant et détruisant sans pitié tout ce qu'ils rencontraient, un pays aussi étendu que l'Irlande, les 118 villages de Bandou, Jomburri, Japoro, Oukanga, Isangi, etc. L'esclavage ne représente qu'un cinquième de la population anéantie par ces « battues humaines ».

En 1879, un seul homme connaissait le passé de Boma.

De concert avec un complice, dans une factorerie obscure, il avait commis un crime effroyable, en 1877. En butte aux plus durs traitements, ses esclaves lui dérobaient fréquemment du genièvre et du drap, en manière de représailles. Une nuit ils mirent le feu au magasin. Le maître ne tarda pas à découvrir les incendiaires et leur mit à chacun un carcan au cou ; une chaîne passée dans la boucle des carcans les reliait tous ensemble. Les

malheureux, les mains attachées derrière le dos, furent embarqués sur des chaloupes, conduits à force de rames en pleine rivière, et, toujours enchaînés, furent précipités dans l'eau. Quelques heures après, leurs cadavres échouaient sur un banc de sable.

Le capitaine Hopkins, consul britannique, aussitôt prévenu, vint leur donner la sépulture. Il fut facile de connaître l'auteur de cet acte de barbarie : son nom était inscrit sur les carcans !..

Il n'est pas rare de voir encore aujourd'hui, sinon de semblables crimes, du moins de cruels châtimens infligés aux noirs par des maîtres qui sont parfois victimes de leur sauvagerie. M. Malet a été témoin du massacre de plusieurs anciens négriers par leurs esclaves exaspérés par d'injustes supplices.

Un blanchisseur (lavadeiro), au service d'un portugais installé sur la rive du Chiboango, fut décapité par son propre maître pour avoir égaré un drap de lit, et fut jeté ensuite en pâture aux caïmans. Un autre Portugais, après avoir attaché son esclave à un arbre, s'en servit comme d'une cible et lui tira quatre balles dans la tête ; le malheureux respirait encore. Enfin, notre voyageur a assisté à un spectacle inouï de cruauté. Un esclave avait été enfermé dans un tonneau vide et y resta trois jours sans prendre de nourriture, ne respirant que par la bonde. Deux fois par jour, le tonneau était roulé impitoyablement par ordre du maître.

Autrefois la schlague, fouet à deux branches en peau d'hippopotame, était d'un usage continuel. Le nombre des coups variait suivant la faute commise, bien que deux ou trois fussent pour faire jaillir le sang. Cette correction infligée, on tailladait avec un rasoir la partie endolorie que l'on frictionnait ensuite avec de la poudre et du piment infusés dans de l'eau-de-vie. Hâtons-nous d'ajouter que ces traitements horribles tendent à disparaître de jour en jour, les négociants européens ayant cessé toute relation d'affaires avec ces traitants inhumains, dont les trois quarts ne pouvaient ou n'osaient rentrer dans leur pays.

Si les indigènes sont méchants, pillards et vindicatifs, heureusement les Européens trouvent des aides et souvent des défenseurs dans les Kroumans, noirs appartenant à la race esclave et que les négociants achètent aux dignitaires du pays pour les employer dans les factoreries. Bien nourris, convenablement vêtus et traités comme des valets engagés librement, protégés et non plus fustigés comme ils l'étaient par leurs maîtres noirs, les Kroumans se montrent fidèles aux blancs qui savent se concilier leur dévouement, leur estime et même leur affection.

M. Malet cite un exemple qui mérite d'être rapporté.

Lorsque la maison anglaise T... L... liquida ses factoreries dans le but d'abandonner l'Afrique, elle avait plus de 150

Kroumans à son service. Par ordre de son patron, le gérant en chef les mit tous en liberté. Désormais indépendants, ils pouvaient aller à leur guise n'importe où, travailler à la journée ou au mois, et gagner leur vie sans être exposés aux caprices barbares d'un chef noir. Cependant, un mois après, plus de la moitié était redevenue esclave. Pour y parvenir, les pauvres hères s'étaient mis sous la protection d'un prince indigène, avaient déclaré vouloir devenir « ses enfants », avaient volé à leur nouveau maître un objet quelconque et fait constater le délit : il n'en fallait pas davantage pour recouvrer leur servitude. Un certain nombre avaient agi ainsi pour s'épargner les persécutions auxquelles ils n'auraient pas manqué d'être en butte ; car, ayant été les « enfants » d'un blanc, sous le prétexte le plus futile ils auraient été traités comme des féticheurs ou des mauvais génies, et l'on va voir jusqu'où va la superstition sur toute la côte du Congo.

(à suivre.)

V.-F. DEMAYS.

LE COUREUR DES JUNGLES¹

HUITIÈME PARTIE

LA MORT DE WATSON

LE Puits du Silence

CHAPITRE IV

(Suite)

Ardjouna s'était imaginé qu'on lui demanderait compte de sa présence, ce qui lui eût facilité le moyen d'engager le débat ; car il n'ignorait pas qu'il était interdit à qui que ce fût de parler devant les Trois sans y être convié par eux ; mais il fut trompé dans son attente : les membres du conseil suprême ne répondirent que par le mutisme le plus complet à cet acte de provocation.

Après quelques instants d'hésitation, car il jouait gros jeu, le brahmatma se décida enfin à rompre le premier le silence, et, s'étant rapproché de la table, il s'inclina par trois fois, selon l'usage, devant le groupe silencieux.

— Hauts et puissants seigneurs, sit-il avec une agitation visible, pardonnez-moi d'interrompre vos sages méditations ; mais les heures marchent avec rapidité, le jour ne tardera pas à paraître, et les devoirs de ma charge vont m'obliger bientôt à vous quitter...

— Il te faut sans doute, ô mon fils ! répondit l'ancien des Trois, un bien grave motif pour oser fouler aux pieds le plus sacré de tes devoirs, l'obéissance à nos statuts. Nous t'écoutons donc, persuadés que nous n'aurons qu'à te pardonner cette infraction... Mais pourquoi ta voix tremble-t-elle en nous parlant ?

La présidence des Sept appartenait de

1. Voir les nos 559 à 563.